

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2016

OBJET

14 – DENOMINATION DE VOIE : IMPASSE MORIN

N° 2016-11-14

NOMENCLATURE : 8/3/1

L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénoïa LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 5

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT

Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY

Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Dans le cadre d'un permis d'aménager n°44 209 15 Z 3005 délivré le 10 mars 2016 et modifié le 6 juin 2016, une impasse privée a été créée. Il convient aujourd'hui de dénommer la voie.

L'aménageur a proposé le nom suivant : Impasse Morin.

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 19 octobre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE DENOMMER l'impasse du permis d'aménager : Impasse Morin.

Pour extrait conforme,

Le 21 novembre 2016,

**Le Maire
Alain ROYER**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161121-2016-11-21-DE14-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016